

plaindre à Mr Plessis de son insuffisance pour répondre à tous les besoins.

« J'ai exposé succinctement à Monseigneur, dit-il dans la lettre citée plus haut, la nécessité d'être deux prêtres ici ; vous le sentirez vous-même, j'espère. Je sais qu'il y a bien d'autres besoins dans cet immense diocèse ; mais, de bonne foi, en avez-vous de plus urgent ? Je n'insisterai point en parlant dans ma propre cause ; je vous la donne à défendre. Mais, observez que Percé seul avec l'île Bonaventure, la Pointe St-Pierre, Gaspé et la Grande Rivière, seraient bien capables d'occuper un prêtre toute l'année. Je crois que ces endroits pourraient aussi le faire vivre, si on doublait la dime, ainsi que de justice, à raison d'une desserte plus fréquente. Percé a besoin d'une résidence un peu longue du missionnaire. Bonaventure et Paspébiac occuperaient encore un homme de travail et le soutiendraient, je crois, en augmentant un peu les honoraires. Carleton et Ristigouche sont assez, n'en doutez pas, pour un homme qui veut bien faire son devoir ; car "qui trop embrasse, mal étreint." Ainsi, vous voyez, mon cher curé, qu'au lieu d'un, il nous faudrait bien deux bons collaborateurs. Pesez tout cela en présence du prélat et de Dieu.

« Le petit frère de Caraquet (M. Castanet) a pris son vol et me laisse un peu chagrin ; son arrivée m'avait comblée de consolation. »

M. Desjardins reçut bientôt les auxiliaires si instamment demandés ; car nous voyons arriver, en 1797, M. de la Vaivre à Bonaventure, pour s'y fixer, et M. Alexis Lefrançois, en 1801, à Percé.

Jusqu'à l'arrivée de M. Desjardins à Carleton, en 1795, nous ne trouvons aucune trace d'érection de fabrique en cet endroit, ni autres documents paroissiaux que les registres de baptêmes et mariages. Il y avait cependant quelques